

ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS

ETABLISSEMENT : 0370009J

Lycée François RABELAIS - CHINON

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2017-2018

Numéro de séance : 5

Date de convocation : Jeudi 5 avril 2018

Date de la séance : Lundi 17 avril 2018

Présidence de : FERNANDÈS Isabelle

Quorum : 15

Nombre des présents : 24

Nombre d'absents excusés : 2

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES

1- Conseil d'administration

- ◆ Désignation du secrétaire de séance.
- ◆ Approbation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2018.

2- ◆ Gestion administrative et financière

- ◆ Exercice 2017 :
 - Adoption du compte financier.
 - Affectation du résultat.
- ◆ Contrats et conventions.
- ◆ Décisions budgétaires modificatives.
- ◆ Voyages et sorties scolaires pour l'année 2017 / 2018
- ◆ Avis du conseil d'administration sur les projets « Aux Arts lycéens et apprentis 2018-2019 ».

3- Questions Diverses

Signatures

Le Président



FERNANDÈS Isabelle



Le Secrétaire



DEBÈVE Yves

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : Mardi 30 janvier 2018

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	FERNANDES Isabelle	O						
	Adjoint	PERREAU Nicolas	O						
	Gestionnaire - Agent comptable	WILLEFERT Jean-Paul	O						
	CPE	GRELET Claudine	O						
	Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques	BRETHOUX Nicolas	O						
Elus locaux	Collectivité de rattachement Conseiller Régional	GILLE Jean-Patrick	N	O	O	ROIRON Pierre - Alain	N	O	O
	Collectivité de rattachement Conseillère Régionale	PAIN Isabelle	N	O	O				
	Groupement de commune	MOUTARDIER Denis	O						
	Commune siège	LAMBERT Christelle	O						
Personnalité qualifiée		FLORI Myriam	N	O	N				
Total		10	7	3			0		
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	LABOURDETTE Christophe	O			DUFRESNE Gilles			
		DEGOUSSE Elisabeth	O						
		HASSOUNI Christine	O						
		ATMANI Hassan	O						
		BAUDRY Christophe	O						
		VUILLERMOZ Lucile	O						
		BRAULT Philippe	O						
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	DEBEVE Yves	O						
DERANGEON Adeline		O							
Total		9	9	0			0		
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	RAINON Delphine (FCPE)	O			BRETON Mickaël (FCPE)			
		CHOLLET Véronique (FCPE)	O			GOMES Florence (FCPE)			
		AESCHBACHER Stéphanie (FCPE)	O			GALLET Stéphane (FCPE)			
		BEAULIEU Jeanina (FCPE)	N	O	N	BRIAND Betty (FCPE)	N		
		TOROSSIEN Florence (PEEP)	O			VAN-ACKER Marielle (PEEP)			
		LAREIA Andy STS-MS2	O			GUION Kévin, STS MS1			
	Elèves	GUERIN Marilou TS2	O			YACHE Yoann TS2			
		BARRANGER Anaïs 1STMG1	N	O	N	NAGUET Léo 1 STMG1	N		
		HENRY Théotim 1STI2D1	O			RAFFAULT Juliette 1S2			
		ROBARDET Thomas TSTMG1	O						
Total		10	8	2			2		

Invité : Stéphane Picot (Gestionnaire matériel, fondé de pouvoir)

Madame la Provisoire ouvre la séance à 18h15

1. Désignation du secrétaire de séance :

M. DEBÈVE, représentant des personnels ATSS assure le secrétariat de la séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 30 janvier 2018.

Le procès-verbal de la séance du mardi 30 janvier 2018 est adopté à l'unanimité.

Votants : 23 Exprimés : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0

RUBRIQUE II. Gestion matérielle et financière

✓ Compte financier de l'exercice 2017 :

Mme la Provisure rappelle que notre droit budgétaire impose chaque année civile un compte-rendu de l'exécution du budget devant l'assemblée délibérante qui l'a voté. Ce compte-rendu s'appelle le compte financier pour les EPLE. C'est un document unique et commun de l'ordonnateur et du comptable. Il décrit l'exécution du budget par l'ordonnateur (les dépenses et les recettes) et sa traduction dans les écritures comptables. Il permet de mesurer les écarts entre les autorisations budgétaires (le budget corrigé des décisions budgétaires modificatives) et le montant effectif des recettes constatées et des dépenses effectuées.

Puis, elle précise les modalités de sa mise en œuvre. A la fin de chaque exercice l'agent comptable en fonction prépare le compte financier de l'établissement qui doit être présenté au conseil d'administration avant le 30 avril suivant la clôture de l'exercice. Le conseil d'administration, après avoir entendu l'agent comptable, adopte avec ou sans réserves le compte financier puis se prononce sur l'affectation du résultat de l'exercice. Depuis le 1^{er} janvier 2013, date de la mise en place de la réforme du cadre budgétaire et comptable (RCBC), les éléments budgétaires sont complétés par des indicateurs financiers propres à l'établissement.

M. Willefert, agent comptable expose les grandes lignes du compte financier de l'exercice 2017, (cf document). Le montant total des recettes du lycée constatées en 2017 s'élève à 1 652 079.53 € alors que le total des dépenses est de 1 745 396.58 €. Le résultat de l'exercice est de - 93 240.45 €. Au terme de l'exercice 2017, la capacité d'autofinancement qui correspond à l'excédentaire monétaire dégagé par les opérations de gestion de l'établissement s'élève à - 44 251.54 €. Le fonds de roulement qui désigne la marge financière dont dispose l'établissement sur les éléments à caractère durable de son patrimoine global s'élève à 412 637.87 € soit 89.76 jours de fonctionnement. La trésorerie qui désigne les fonds matériellement disponibles pour honorer l'ensemble des engagements financiers de l'établissement est de 508 721.12 € soit 110.66 jours de fonctionnement.

Monsieur l'agent comptable propose de conserver la ventilation suivante (cf tableau), bien que conformément à l'instruction codificatrice, les comptes de réserves peuvent être fusionnés.

18h30 : arrivée de Mme Torossian.

Madame la proviseure demande d'adopter le compte financier 2017 sans réserves.

Votants : 24 Exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0
❖ **Acte ca Dém'Act n°2018-80**

Madame la proviseure demande d'adopter l'affectation des résultats financiers selon la proposition faite par M. l'agent comptable.

Votants : 24 Exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0
❖ **Acte ca Dém'Act n°2018-85**

✓ Don financier du lycée à l'association sportive du lycée :

Dans le cadre des championnats de France UNSS, une équipe du lycée François Rabelais en football s'est déplacée à Montpellier du 03 au 06 avril 2018. Elle a d'ailleurs remporté ce championnat.

M. l'agent-comptable gestionnaire demande aux membres du conseil d'administration d'autoriser le chef d'établissement à faire un don à hauteur de 1 500.00 € à l'association sportive du lycée afin de l'accompagner dans ce championnat.

Votants : 24 Exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0
❖ **Acte ca Dém'Act n°2018-81**

✓ Dons financiers reçus :

• Mme la Provisure demande aux membres du conseil d'administration de bien vouloir accepter plusieurs dons de l'association des parents d'élèves PEEP de Chinon :

➤ 100.00 € pour le séjour organisé par Messieurs Coquard et Ployet pour la classe de 1S3,

Votants : 24 Exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0
❖ **Acte ca Dém'Act n°2018-79**

➤ 150.00 € pour le spectacle « Don Quichotte » proposé par la Compagnie Héka,

Votants : 24 Exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0
❖ **Acte ca Dém'Act n°2018-89**

➤ 150.00 € pour les projets de l'option Théâtre.

Votants : 24 Exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n°2018-87**

• Mme la Provisseure demande aux membres du conseil d'administration de bien vouloir accepter le don de 400.00€ de l'association des parents d'élèves FCPE de Chinon pour le spectacle « Don Quichotte » proposé par la Compagnie Héka.

Votants : 24 Exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n°2018-88**

• Mme la Provisseure demande aux membres du conseil d'administration de bien vouloir accepter trois dons, reliquats des cartes de demi- pension pour un montant de 54.45 € au profit des fonds sociaux (Mme Moreau : 13.15 €, M. et Me Richardot : 23.86 €, M. Duvernoy : 17.48 €.).

Votants : 24 Exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n°2018-90**

✓ **Admission en non – valeur d'une créance :**

Mme La proviseure rappelle que l'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable. Elle concerne des créances contentieuses non recouvrables et décharge l'agent comptable de sa responsabilité pécuniaire. Elle a pour résultat d'apurer les prises en charge. Contrairement à la remise gracieuse, elle ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune.

Mme la proviseure demande aux membres du conseil d'administration de se prononcer favorablement à l'admission en non-valeur d'une créance de demi-pension impayée d'un montant de 35.16 €.

Votants : 24 Exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n°2018-84**

- **Conventions et contrats :**

✓ **Convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs :**

Cette convention tripartite entre la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire, le lycée François Rabelais et la Région Centre Val de Loire définit les conditions d'utilisation de la piscine G. Daydé et le gymnase Pierre de Coubertin, installations sportives mises à disposition par la Communauté de communes pour y assurer l'enseignement de l'EPS ainsi que les activités sportives prévues dans le cadre de l'UNSS le mercredi après-midi. Un planning d'utilisation est établi au début de chaque année scolaire en concertation. La convention est conclue pour la durée de l'année scolaire 2017/2018. La participation horaire de la Région sera de 23.17 € /ligne d'eau pour la piscine et de 10.83 € pour le gymnase.

Mme la Provisseure demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer cette convention.

Votants : 24 Exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n°2018-83**

✓ **Contrat de gestion des emplois du temps des personnels :**

Ce contrat entre la société DYNUX et le lycée François Rabelais Chinon a pour objet la mise à disposition du logiciel MyAntidiade, application Web de gestion des emplois du temps pour les personnels des EPLE pour un montant de 120.00€ TTC pour 1 an avec hébergement, utilisation, maintenance, puis 50.00€ par an les années suivantes. Ce contrat débute le 15 mars 2018 et est renouvelable 2 fois. Il n'excédera pas le 15 mars 2021.

Mme la Provisseure demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer ce contrat.

Votants : 24 Exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n°2018-86**

✓ **Contrat de location pour la batterie de la Twizy :**

Ce contrat entre la société Diac et le lycée François Rabelais Chinon a pour objet la location d'une batterie pour un véhicule Twizy pour un montant de 30.00€ par mois pour une durée totale de 36 mois plus 75.00€ de frais de gestion le premier mois. Ce contrat débute le 01 avril 2018.

Mme la Proviseure demande aux membres du conseil d'administration de l'autoriser à signer ce contrat.

Votants : 24 Exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0
❖ **Acte ca Dém'Act n°2018-82**

- **Voyages et sorties :**

✓ **Voyage en Espagne :**

M. L'agent-comptable gestionnaire présente le budget prévisionnel du voyage à Santander en Espagne pour les élèves de TES hispanisants du 14 octobre au 20 octobre 2018. Deux projets d'organisation sont présentés, l'un avec le dispositif régional « Trans'Europe Centre » et l'autre sans le dispositif.

Avec le dispositif « Trans'Europe Centre », le budget prévisionnel est de 19 700.00€. La participation demandée aux familles est de 120.00 €. Le lycée participera à hauteur de 2 518.40€ et la collectivité territoriale à hauteur de 11 481.60 €.

Sans le dispositif, le budget prévisionnel est de 19 700.00 €. La participation demandée aux familles est de 350.00€. Le lycée participera à hauteur de 2 400.00 €, et la MDL à hauteur de 500.00€.

- Madame Rainon, représentante des parents d'élèves, demande si la problématique rencontrée cette année concernant les groupes d'élèves partis en Espagne va se reproduire l'année prochaine. A savoir, seul le groupe d'élèves ayant Madame Hassouni de la classe 1 ES1 est parti en Espagne, et les élèves de Madame Plassais sont restés.
- Madame Hassouni, représentante des personnels d'enseignement lui répond dans l'affirmative, puisque le voyage entre dans le dispositif « Trans'Europe Centre », qu'il s'adresse uniquement aux élèves hispanisants de la classe et non à la classe entière. De plus, seuls les élèves de l'enseignant porteur du projet sont concernés.

Mme la Proviseure demande aux membres du conseil d'administration d'adopter le budget prévisionnel de ce voyage, d'adopter la participation demandée aux familles, d'autoriser le chef d'établissement à signer tout contrat et convention en lien direct avec cette sortie, d'autoriser le chef d'établissement à accepter tout don et legs en lien direct avec cette sortie, d'autoriser l'agent comptable à encaisser toute somme versée au titre de cette sortie.

Votants : 24 Exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0
❖ **Acte ca Dém'Act n°2018-94**
❖ **Acte ca Dém'Act n°2018-95**

✓ **Sortie pour le spectacle « Don Quichotte » :**

M. L'agent comptable gestionnaire présente le budget prévisionnel de la sortie pour le spectacle « Don Quichotte » proposé par la compagnie Heka le lundi 14 mai 2018 pour 506 élèves. Le budget prévisionnel est de 1 800.00€. La participation demandée aux familles est de 2.00€. Le lycée participera à hauteur de 238.00€, la fédération de parents d'élèves FCPE à hauteur de 400.00€ et la fédération des parents d'élèves PEEP à hauteur de 150.00€.

Mme la Proviseure demande aux membres du conseil d'administration d'adopter le budget prévisionnel de cette sortie, d'adopter la participation demandée aux familles, d'autoriser le chef d'établissement à signer tout contrat et convention en lien direct avec cette sortie, d'autoriser le chef d'établissement à accepter tout don et legs en lien direct avec cette sortie, d'autoriser l'agent comptable à encaisser toute somme versée au titre de cette sortie.

Votants : 24 Exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0
❖ **Acte ca Dém'Act n°2018-97**

✓ Projets « Aux arts lycéens » :

Mme la proviseure rappelle que cette opération, partenariat entre la Région Centre, le Rectorat et la Draaf (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) a pour objectif d'encourager les pratiques artistiques et met en valeur les réalisations des élèves dans les domaines artistiques et culturels développés avec leurs professeurs, en partenariat avec les artistes ou des structures culturelles.

Mme la proviseure présentent **trois projets** :

- **Le projet intitulé « musiques des images »** proposé par M. Marché pour les élèves du niveau Terminal de l'option facultative « Cinéma, audiovisuel ». Les élèves réaliseront deux fictions originales à partir du titre musical de leur choix. Le partenaire culturel est CICLIC. La subvention demandée au Conseil Régional est de 3 000.00€ pour des dépenses prévisionnelles de 5 100.00€. La participation du lycée est de 500.00 €. Une subvention de 1 600.00€ est demandée à la DRAC.

Mme la proviseure demande aux membres du conseil d'administration de donner un avis favorable pour ce projet.

Votants : 24 Exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n°2018-96**

- **Le projet intitulé « la musique comme film intérieur »** proposé par M. Marché pour les élèves du niveau 1ère de l'option facultative « Cinéma, audiovisuel ». Les lycéens traiteront des musiques actuelles et d'un rapport vécu à la musique. Ils utiliseront pour cela de la forme documentaire ou expérimentale. Ils réaliseront trois films. Le partenaire culturel est CICLIC. La subvention demandée au Conseil Régional est de 3 000.00 € pour des dépenses prévisionnelles de 4 700.00€ La participation du lycée est de 500.00€. Une subvention de 1 200.00€ est demandée à la DRAC.

Mme la proviseure demande aux membres du conseil d'administration de donner un avis favorable pour ce projet.

Votants : 24 Exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n°2018-91**

- **Le projet intitulé « Jouer Molière aujourd'hui : la comédie – ballet et la musique baroque française du XVIIème siècle »** proposé par Mme Jacoux pour les élèves de l'option facultative « théâtre ». Ce travail mené tout au long de l'année trouvera son aboutissement lors des trois représentations publiques qui auront lieu à l'Espace Rabelais de Chinon fin mai 2019. Les partenaires culturels sont le Centre Dramatique National de Tours et l'ensemble Consonance. La subvention demandée au Conseil Régional est de 3 000.00€ pour des dépenses prévisionnelles de 7 700.00€. La participation du lycée est de 700.00€. D'autres subventions sont demandées, 1 900.00€ à la DRAC, 1 500.00€ dans le cadre du conventionnement Région Centre Val de Loire, Consonance et 600.00€ au conseil départemental.

Mme la proviseure demande aux membres du conseil d'administration de donner un avis favorable pour ce projet.

Votants : 24 Exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n°2018-2**

- **Décisions budgétaires modificatives (DBM) :**

✓ ➤ **Exercice 2018 : Décisions budgétaires modificatives pour information :**

M. Willefert agent-comptable gestionnaire, présente pour information une décision budgétaire modificative n°1 relative à des opérations de régularisation d'ouvertures de crédits et de prévisions de recettes liées à l'attribution de subvention.

✓ ➤ **Exercice 2018 : Décision budgétaire modificative n°2 pour vote :**

M. Willefert agent comptable gestionnaire présente une décision budgétaire modificative n°2 (cf tableau) au budget de l'exercice 2018, soumise au vote du conseil d'administration, pour ouverture de crédits par prélèvement sur le fonds de roulement d'un montant de 38 429.53 €.

Mme la proviseure propose d'adopter cette décision budgétaire modificative n°2.

Votants : 24 Exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

❖ **Acte ca Dém'Act n°2018-93**

RUBRIQUE IV. Question Diverses

Les représentants des fédérations de parents d'élèves FCPE et PEEP posent plusieurs questions :

- Restaurant scolaire : les règles de fonctionnement peuvent-elles être rappelées sur Pronote ?

Madame Fernandès répond que le règlement du service régional hébergement-restauration est disponible sur le site de l'établissement, en accès libre à la page suivante : http://www.lyceerabelais.fr/userfiles/files/Intendance/Restauration_et_internat/rrh_site_internet.pdf
Il n'est pas envisagé, pour le moment, d'alourdir le service pronote (outil pédagogique) par une double mise à disposition des informations à caractère non pédagogique.

- Peut-il être envisagé de créer un espace au sein de l'établissement à usage des parents d'élèves et de leurs délégués ?

Face à la difficulté d'héberger tous les cours, il n'est pas envisagé de réserver un local aux associations de parents. Un local a été mis à la disposition des représentants des élèves, cette année, avec transfert du bureau des Psy-En à l'infirmerie ; et deux salles ont été transformées en salles de classe pour la rentrée 2017. Cependant, à certaines heures, des cours ne peuvent être placés, faute de salle disponible. Madame Fernandès répond que le lycée ne dispose pas actuellement de salle disponible mais avec l'hypothèse de la disparition des psychologues de l'éducation nationale des établissements scolaires, le bureau qu'elles occupent actuellement serait alors disponible pour accueillir les représentants des parents d'élèves.

- Pouvez-vous communiquer dans Pronote, sur les raisons des absences des enseignants qui ne sont pas des absences puisqu'ils sont présents dans l'établissement mais sur d'autres missions ?

Monsieur Perreau, Proviseur-adjoint, répond que les absences des enseignants sont codées dans Pronote au fur et à mesure que l'on en prend connaissance. Les absences sont codées en interne selon des catégories personnelles ou administratives mais ni les parents ni les élèves n'ont connaissance du motif. Les personnels enseignants peuvent être mobilisés pour des examens qui se déroulent éventuellement dans l'établissement : ils sont absents de leurs cours habituels et présents sur leurs autres missions. Il en est de même pour des projets pédagogiques : sorties pédagogiques, projets internes, entraînement aux épreuves d'examens. Des informations sont publiées sur ces points, mais pas systématiquement. De très nombreux parents n'ont pas encore activé leurs comptes ENT. Par exemple, le message du 22/02/18 sur les épreuves d'entraînement au Baccalauréat a recueilli 20% d'accusés de réception pour les parents et 28% pour les élèves.

- La mairie de Chinon a organisé ces dernières semaines sur des réunions avec de nombreux partenaires, notamment le lycée sur des thèmes comme le problème de la circulation aux abords du lycée. Avez-vous de nouveaux éléments à nous communiquer ?

Madame Fernandès répond qu'elle a participé à la réunion plénière du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance qui s'est tenu le mardi 10 avril 2018, mais qu'elle n'a pas été invitée à participer à d'autres réunions concernant ce thème.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 20h05.